

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

Deuxième feuillet des Pétitions.

M. le Baron VAN DE WOESTYNE, 1^{er} Rapporteur.

N^o 1. — Le sieur Armand Colson, économiste-directeur de l'hôpital civil de Mons, réclame l'obtention de la pension militaire à laquelle il prétend avoir droit, en qualité d'ancien directeur de 1^{re} classe des manutentions militaires, position qui lui donnait dans l'armée le grade de 1^{er} lieutenant.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre, avec demande d'explications.

N^o 2. — Le Conseil communal d'Adeghem demande que le traitement des secrétaires communaux soit augmenté et mis à la charge de l'État, de la province et de la commune.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N^o 3. — Un très-grand nombre d'officiers pensionnés demandent une augmentation du taux des pensions militaires.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N^o 4. — Le Conseil provincial de Namur demande itérativement : 1^o qu'une loi institue près de chaque justice de paix, un agent remplissant les fonctions de procureur du roi et de commissaire de police; 2^o qu'une loi établisse près de chaque tribunal de police un officier du ministère public qui eût dans ses attributions la haute surveillance de la police rurale du canton.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 5. — Le sieur Callewaert, colonel pensionné, président de la Société générale des officiers pensionnés de l'armée belge, demande que les pensions des officiers soient augmentées.

Même requête de plusieurs officiers pensionnés.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

M. le Baron BETHUNE, 2^e Rapporteur.

N^o 6. — L'Administration communale de Merxem demande une juste indemnité en faveur des habitants de cette commune, dont les propriétés vont être frappées de servitude militaire par suite des travaux de fortifications de la place d'Anvers.

Conclusions du rapport : Dépôt sur le bureau pendant la discussion du Projet de loi, relatif aux servitudes d'Anvers.

N° 7. — Le Conseil communal de Borsbeek demande que les propriétaires des environs d'Anvers dont les propriétés sont grevées de servitudes militaires soient indemnisés, à moins que le Gouvernement ne préfère acquérir lesdites propriétés.

Conclusions du rapport : Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi sur les servitudes militaires.

N° 8. — Plusieurs habitants de la commune d'Overpelt demandent un chemin de fer d'Herenthals à Gladbach, par Ruremonde.

Conclusions du rapport : Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi sur les concessions de chemins de fer.

N° 9. — Explications transmises par M. le Ministre des Finances, sur la requête du sieur Joseph Demuynck, ex-préposé des douanes, se plaignant d'un déni de justice commis à son égard par M. le Ministre des Finances.

Conclusions du rapport : L'ordre du jour sur la requête, et dépôt au greffe des explications.

M. le Baron de LABBEVILLE, 3^e Rapporteur.

N° 10. — Le Conseil communal et un grand nombre d'habitants de Geet-Betz demandent que le chemin de fer d'Anvers à Hasselt par Lierre, Aerschot et Diest, passe par Haelen et Herck-la-Ville, pour de là se diriger sur Hasselt.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.

N° 11. — Le sieur J. Van Cocter demande que lors d'émeutes populaires, le ministère public ne se contente pas d'apprendre que les délits ont été arrêtés dans leur pleine exécution par la police locale, mais qu'il se livre à des enquêtes et poursuive les auteurs et les artisans des désordres.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 12. — Le Conseil communal de Bocholt demande qu'un chemin de fer soit concédé d'Anvers à Dusseldorf.

Conclusions du rapport : Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer concédés.

N° 13. — Explications transmises par M. le Ministre de l'Intérieur, sur la pétition des sieurs Michel Verboeckhaven, Van Hoorde, T'Serstevens et Herinckx, se plaignant de l'extension abusive que l'on veut donner dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode à la loi du 1^{er} juillet 1858, sur l'assainissement des quartiers insalubres.

Conclusions du rapport : Dépôt au greffe.

N° 14. — Le sieur Peeters, secrétaire communal à Veerle, province d'Anvers, demande que le traitement des secrétaires communaux soit augmenté et rétribué en partie par la Province et par l'Etat.

Conclusions du rapport : Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.